

**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Date de la convocation : 16 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents Messieurs et Mesdames : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu, DEVANNE David, LERIN Sophie, AUVINET Marietta, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine

Assistait également : BALDOVINI Laurent, Secrétaire Général des Services

Etaient absents excusés : BOISSINOT Robin, MIDAVAINNE Anne, LOIZEAU-BIRON Isabelle, HULIN Thomas

La séance a débuté à 20H00.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Le Conseil Municipal DESIGNE, à l'unanimité Catherine MASSE en tant que secrétaire de séance.
- Le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité et sans observation, le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024.
- **Le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le report du vote de la délibération « Réfection du Restaurant Scolaire – Signature des Marchés ».**

ORDRE DU JOUR

- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (L.2122-22 CGCT)
- 01/2025 : Mise en place d'un forfait emplacement prestataire extérieur Food'L
- 02/2025 : DETR DSIL 2025 – Acquisition d'un véhicule décarboné
- 03/2025 : Signature d'un BEA avec le FESTIVAL DE POUPET
- 04/2025 : Avenant au contrat Prêt Relais

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (L.2122-22 CGCT)

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions ;

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 15 juin 2020 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces décisions sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND CONNAISSANCE des décisions suivantes :

➤ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :**

Décision	Date	Objet et propriétaire
Non préemption	20/12/2024	Bâti sur terrain – Section B 1139, 1272, 1370 – 1 431 m ² - Rue Marie Mayne – Consorts ENARD
Non préemption	02/01/2025	Bâti sur terrain – Section B 1407, 1439 – 3 303 m ² - 14 Rue Marie Mayne – M. BEGEIN Paul
Non préemption	09/01/2025	Bâti sur terrain – Section B 543, 1073 – 135m ² - 1 impasse du vicariat – Mme BOULAIRE Anne Mme BOULAIRE Marie

➤ **Autres décisions :**

Commune				
DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
12/12/2024	VOIRIE	ECLAIRAGE CARREFOUR BOULANGERIE	SYDEV	2 013,00 €
07/01/2025	MAIRIE	HABILLAGE ALU CORNICHE	OGERON	2 700,90 €
09/01/2025	VOIRIE	AMO - AMENAGEMENT RUE DE BENET	SAET	1 560,00 €
09/01/2025	VOIRIE	AMO - AMENAGEMENT PARKING SALLE DES SPORTS ET CITY STADE	SAET	1 560,00 €
				7 833,90 €
<div style="border: 1px solid black; width: 50%; height: 40px; margin: 0 auto;"></div>				
Camping				
DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS HT
09/01/2025	CAMPING	MISE EN PLACE ALARME ACCUEIL	LOXYS	1 030,00 €
16/01/2025	ESPACE MOBILHOMES	RESEAUX - AMENAGEMENT PERIPHERIQUE	BARRE TP	13 820,25 €
16/01/2025	ESPACE MOBILHOMES	ALIMENTATION ELECTRIQUE	BOISSINOT MICHEL	2 900,00 €
16/01/2025	PISCINE	CONTRAT ENTRETIEN 2025	EASY PISCINE	3 450,00 €
16/01/2025	PISCINE	REPLACEMENT ROBOT	EASY PISCINE	1 065,00 €
				22 265,25 €

01–2025 Vallée Poupet – Mise en place d'un forfait emplacement prestataire extérieur Food'L

Afin de dynamiser la Vallée de Poupet en saison touristique, la crêperie nomade Food'L s'installe chaque semaine afin de proposer des galettes et des crêpes artisanales.

En contrepartie, il est convenu de mettre en place un forfait emplacement pour ce prestataire, au prix de 5 euros TTC par jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER d'une part la crêperie nomade Food'L à s'installer sur la Vallée de Poupet en saison estivale et à commercialiser des galettes et des crêpes artisanales.

Article 2^{ème} : D'APPROUVER la mise en place d'un forfait emplacement pour le prestataire Food'L, au prix de 5 euros TTC par jour.

Article 3^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

02-2025 DETR DSIL 2025 – Acquisition d'un véhicule décarboné

La commune souhaite commencer le verdissement de sa flotte automobile et souhaite donc acquérir un véhicule décarboné pour ses services techniques.

Aussi, il est proposé de solliciter l'ETAT au titre de la DETR 2025 ou DSIL 2025 pour participer au financement de l'achat du véhicule. Il s'agirait d'un RENAULT TRAFIC VAN E-Tech 100% électrique d'un montant de 35 867,76 euros HT.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
ACHAT VEHICULE	35 867,76 €	Subvention Préfecture	21 520,66 €	60,00 %
		Sous-total	21 520,66 €	60,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	14 347,10 €	40,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	14 347,10 €	40,00 %
Total dépenses	35 867,76 €	Total Recettes	35 867,76 €	100,00 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER le projet d'acquisition d'un véhicule décarboné ainsi que le plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessus.

Article 2^{ème} : DE SOLLICITER auprès du représentant de l'Etat un subventionnement au titre de la DETR ou DSIL 2025 aussi élevé que possible pour le financement de l'opération.

Article 3^{ème} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention s'y afférent et à signer tout document relatif à ces dossiers.

Article 4^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération

03–2025 Signature d'un Bail Emphytéotique Administratif avec le Festival de Poupet

La Commune de Saint Malo du Bois est propriétaire de terrains situés sur la Vallée de Poupet. Depuis plusieurs années, l'association FESTIVAL DE POUPET organise une manifestation culturelle musicale sur le territoire de la commune.

Si cette manifestation est à l'initiative de l'association, la commune trouve un intérêt certain à cette organisation qui apporte une attractivité certaine au territoire et offre des retombées économiques pour le camping et les commerçants de la commune.

Cette manifestation est nationalement connue et, par la popularité et la notoriété des artistes invités, voit sa visibilité dépasser les frontières nationales. Elle attire plusieurs dizaines de milliers de festivaliers sur le territoire de la commune offrant ainsi des retombées touristiques et économiques certaines.

Dans le cadre de la valorisation et la bonne gestion de son domaine public, la commune mets donc à la disposition du FESTIVAL DE POUPET, par Bail Emphytéotique Administratif (BEA), un ensemble immobilier afin qu'il réalise sous sa propre maîtrise d'ouvrage la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien des équipements et biens présents sur le site.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

Article 1^{er} : D'APPROUVER le projet de Bail Emphytéotique Administratif.

Article 2^{ème} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le Bail Emphytéotique Administratif avec le FESTIVAL DE POUPET ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Article 3^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération

04–2025 Avenant au contrat Prêt Relais n° 15519 39353 00020202924

Par délibération 09-2023 en date du 23 janvier 2023, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à réaliser par l'intermédiaire de la CFCM OCEAN un prêt relais à taux fixe d'un montant de 400 000 €, destiné à subvenir aux besoins du budget Lotissement Doué Geneston.

Certaines ventes n'étant pas encore encaissées et afin de préserver une trésorerie stable, il convient de signer un avenant au contrat en augmentant la durée du crédit de 12 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

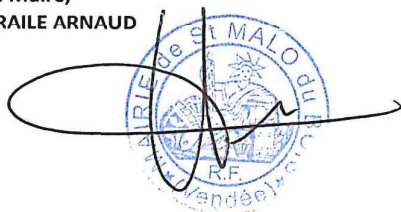
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat avec la CFCM OCEAN augmentant donc la durée du crédit de 12 mois. Le remboursement anticipé, partiel ou total, est possible à tout moment, sans indemnité.

Article 2^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
PRAILE ARNAUD




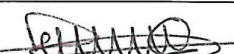
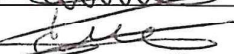

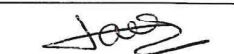







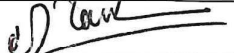
La Secrétaire de séance,
MASSE Catherine



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2025 A 20H00

	Délibérations	N°
1	Réfection du restaurant scolaire – Signature des marchés	REPORT
2	Mise en place d'un forfait emplacement prestataire extérieur Food'L	01-2025
3	DETR DSIL 2025 – Acquisition d'un véhicule décarboné	02-2025
4	Signature d'un BEA avec le festival de Poupet	03-2025
5	Avenant au contrat Prêt Relais	04-2025
6		
7		
8		

Ont signé, le jour, mois et an que dessus

NOM - PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALLAIRE Michelle	5, La Lande	15/03/2020	
AUBINEAU Christian	43bis, rue de Tempyre	15/03/2020	
BOISSINOT Robin	La Blaire	15/03/2020	ABS EXC
DEVANNE David	Le Petit Monty	15/03/2020	
FRUCHET Jean-Bernard	Le Puy-Moisson	15/03/2020	
GASCHET Cédric	19, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
HULIN Thomas	Le Vau Joly	15/03/2020	ABS EXC
LAVAUD Sonia	La Rangereuse	15/03/2020	
AUVINET Marietta	38, rue de Tempyre	15/03/2020	
LERIN Sophie	2, rue Marie-Mayne	15/03/2020	
LOIZEAU-BIRON Isabelle	3, chemin de l'Etang	15/03/2020	ABS EXC
MASSE Catherine	13, rue de l'Etang	15/03/2020	
MIDAVAINNE Anne	5, rue des Ancolies	15/03/2020	ABS EXC
MORIN Stéphane	Le Petit Boucher	15/03/2020	
ONILLON Adeline	4, place des Murets	15/03/2020	
PRAILE Arnaud	11, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
RAMBAUD Christine	La Bretonnière Le Blanc	15/03/2020	
RAUTUREAU Anthony	8, impasse du Bocage	15/03/2020	
RONGEARD Mathieu	12, rue du Cormier	15/03/2020	